

La Provisoire,
Aux
Parents d'élèves internes

Objet : installation à l'internat rentrée 2026

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit à l'internat du Lycée Polyvalent Théophile Roussel ; voici quelques informations qui permettront une bonne installation.

1° MODALITES D'ACCUEIL :

CLASSES	ENTREE A L'INTERNAT
Tous les Internes	Mardi 1^{er} septembre 2026 de 8h à 10h

**Les élèves internes se présenteront au lycée aux heures indiquées avec leurs parents ou leurs responsables.
Les internes sont priés de respecter ces horaires**

2° TROUSSEAU A FOURNIR

- Une housse de couette et 1 drap housse ou plat
- Une taie de traversin
- Affaire de toilettes et personnelles dont **une tenue de nuit obligatoire**
- Une paire de chausson pour circuler dans les dortoirs
- Cadenas, 1 pour l'internat, 1 pour l'externat
- Plusieurs cintres, **1 gourde**

3° MATERIEL FOURNI PAR LE LYCEE

- Un lit de 80x190
- Une armoire
- Une couette
- 1 traversin et 1 enveloppe traversin
- 1 alèse
- 1 protège matelas
- 1 corbeille plastique

Une prise en charge est effectuée lors de la rentrée à l'internat. En cas de perte ou de dégradation, le coût du remplacement ou de réparation est facturé aux responsables de l'élève. Le linge (couette, alèse, traversin, enveloppe de traversin) et la corbeille plastique sont à rendre en fin d'année.

4° AFFAIRES PERSONNELLES

Les affaires personnelles sont sous la responsabilité des élèves.

Il est conseillé aux internes de ne pas amener d'objets de valeur (Vêtements de prix, bijoux, argent liquide, portable,...) Les internes ont l'obligation de porter un pyjama pour circuler dans les dortoirs.

5° ETATS DES LIEUX

Il sera établi après l'installation de l'élève dans la chambre. Lorsque l'élève libérera sa chambre en fin d'année, il sera procédé à un autre état des lieux. **Toute dégradation constatée sera facturée à la famille.**

Veuillez trouver ci-joint un exemplaire du règlement intérieur de l'internat auquel votre enfant devra se conformer.

La Provisoire,
Hélène LASTERNAS